

## Contrat d'engagements - Volailles

### « Les paniers de la Sèvre » - Saison estivale 2018

Le Producteur	Hélène Bailly	L'adhérent	Nom : .....
	La Ferme de l'Oucherie 79 310 Mazière en Gâtine Tél : <a href="mailto:fermeoucherie@yahoo.fr">fermeoucherie@yahoo.fr</a>		Prénom : .....

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements ci-dessous :

**Engagement de l'adhérent** : pré-financer la production

**Engagements du producteur** :

- Livrer des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la production
- Être transparent sur ses méthodes de travail

**Engagements communs** :

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs...)
- Participer à la vie de l'association (Assemblée Générale, animations...)
- Faciliter les échanges entre producteur, adhérent et association

**Les modalités de paiement**

En chèque à l'avance : 1, 2 ou 3 chèques pour la saison, à l'ordre de **Hélène Bailly**.

Dans un souci de justesse des prix, la productrice notera le poids de chaque poulet distribué pour réajuster en fin de contrat le prix exact.

**Le contrat évolue**

Hélène propose un seul poids : un poulet d'environ 1.8kg à 9€ le kilo, soit 16.20€ le poulet. Lors de la distribution il sera possible de choisir un poulet plutôt plus petit ou plutôt plus gros. Hélène notera le poids de chaque poulet distribué pour réajuster en fin de contrat le prix exact.

**Dates des distributions**

Les distributions auront lieu les jeudis indiqués de 18h30 à 19h30 à la Maison de quartier des Brizeaux, 67 rue des Brizeaux, 79000 Niort

Hiver 2018-19	25-oct	22-nov	20-déc	24-janv	21-févr	21-mars
Quantité						
Prix total						
N° chèque						

Hélène proposera des pintades en novembre, décembre, janvier et février, et si possible, des dindes à Noël. Elle informera directement les adhérents de l'Amap, au fil du temps.

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

*Ce bulletin sera conservé par l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, Nom et signature de l'adhérent \_\_\_\_\_, de l'agriculteur